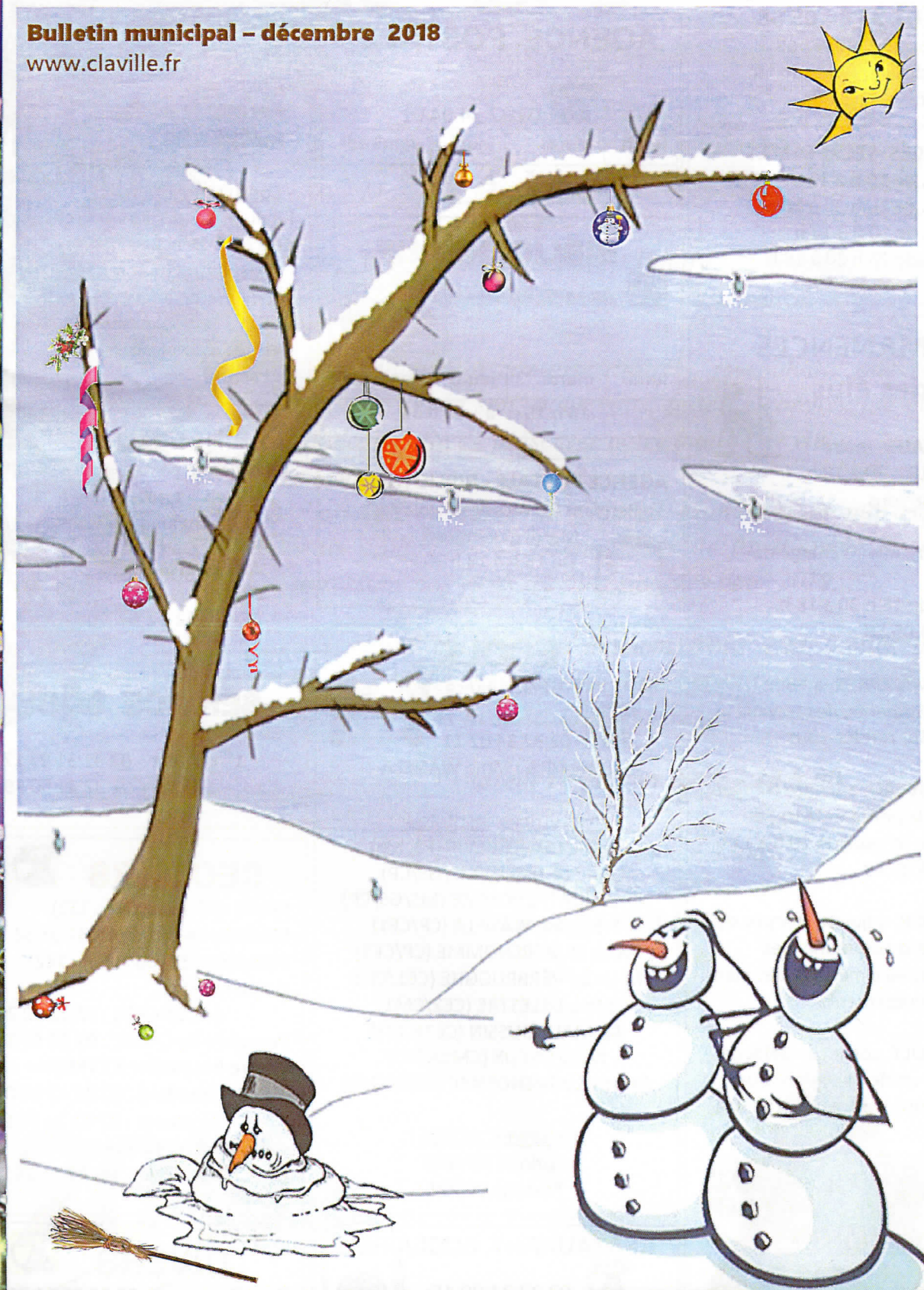
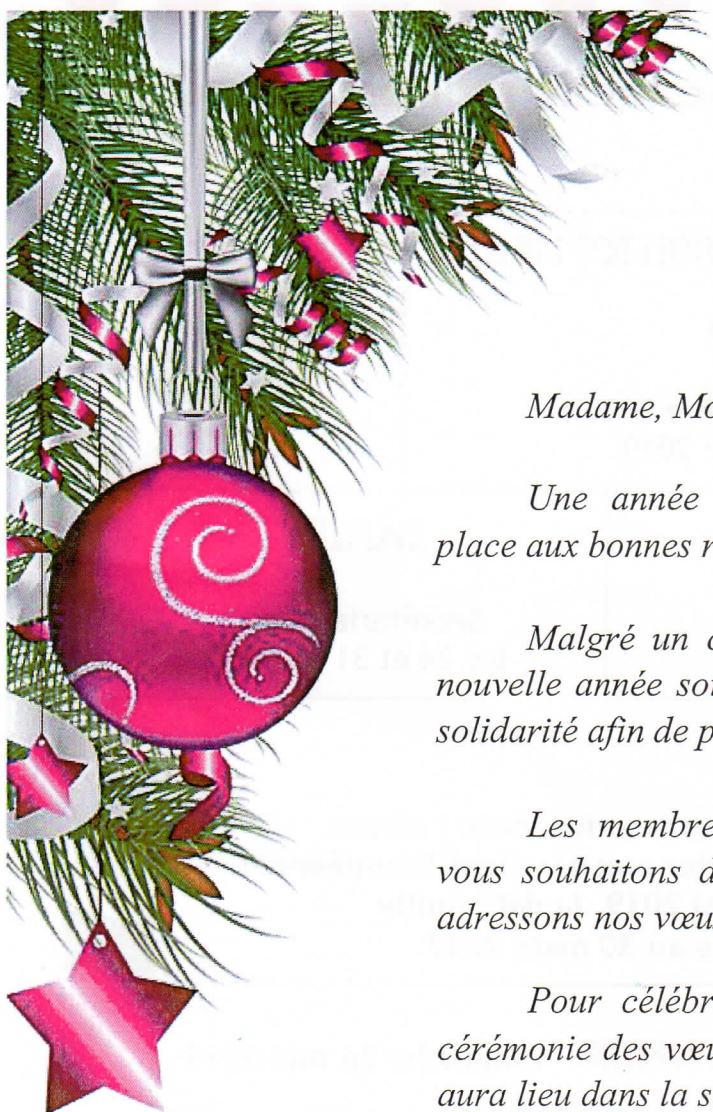


CLAVILLE

Bulletin municipal - décembre 2018

www.claville.fr





Madame, Monsieur,

Une année s'achève, l'autre commence, laissant place aux bonnes résolutions et à l'espérance.

Malgré un contexte difficile, je souhaite que cette nouvelle année soit, pour vous, faite de convivialité et de solidarité afin de préserver notre qualité de vie.

Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressons nos vœux les plus sincères pour 2019.

Pour célébrer ce moment, vous êtes invités à la cérémonie des vœux, suivie d'un apéritif campagnard, qui aura lieu dans la salle du Temps Libre :

Vendredi 11 janvier 2019 à 19 h 00

*Très bonne année à tous,
Votre maire,
Gérard THÉBAUD*

2019
*meilleurs
vœux*





HORAIRES PENDANT LES VACANCES DE NOEL - INFOS



AGENCE POSTALE - BIBLIOTHEQUE

FERMETURE

Du lundi 24 décembre 2018
au jeudi 3 janvier 2019.



MAIRIE

Secrétariat fermé :
les 24 et 31 décembre.



ELECTIONS

Désormais, vous pouvez vous inscrire toute l'année.
***** ATTENTION** : pour pouvoir voter aux élections Européennes
qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite
d'inscription est fixée au 30 mars 2019.






ELECTIONS EUROPEENNES : Dimanche 26 mai 2019



RECENSEMENT

Il aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

C'est une opération importante :

- 
- pour l'Etat et les grosses collectivités afin de cibler au mieux leurs investissements,
 - pour la commune, puisque c'est le nombre d'habitants recensés en 2019 qui servira de base au calcul de la dotation que l'Etat nous versera pour les cinq ans à venir.
- Deux agents recenseurs ont été nommés, il s'agit de M. Gérard MOTTEE et de Mme Josiane WILLAY, réservez leur le meilleur accueil.
- 
- 



11 NOVEMBRE



100^{ème}
**ANNIVERSAIRE
DE L'ARMISTICE
1918 - 2018**

A l'occasion du centenaire de l'armistice du 11-Novembre, plusieurs jeunes de la commune avaient souhaité participer à la cérémonie et ont lu le message devant le monument aux Morts. Les Anciens Combattants et la Municipalité les remercient de cette démarche citoyenne.



TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**7 ET 8
DECEMBRE
2018**



Vente de gâteaux



Vendredi 7 décembre :

L'association des Pommiers Blancs a répondu présent pour la vente de pâtisseries fabriquées par les membres des Pommiers Blancs et de l'association « Clavill'en Forme ».

Cette manifestation, désormais attendue par nombre de parents et d'enfants, a permis de récolter 110 euros intégralement reversés à l'AFM. Merci à tous pour votre participation.



A P P E L aux bénévoles

Afin de sécuriser le parcours emprunté par les participants des Foulées Clavillaises le 30 mars, l'A.P.P.E.L. cherche des bénévoles. Si vous êtes disponible, merci de laisser votre message sur leur téléphone : 07.81.57.26.13



RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Un service de ramassage de sapins de Noël, assuré par les employés communaux, est prévu le **MARDI 15 JANVIER 2019 de 9 h à 12 h.**
Les sortir dès le lundi soir.



TARIFS COMMUNAUX

Cette année encore, le Conseil Municipal, conscient des difficultés de chacun, a décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs communaux.





FLEURISSEMENT



La commune a eu le droit aux éloges du jury Départemental quant à son fleurissement. Remarqué aussi par le Jury, l'entretien général de la commune et l'allée centrale réalisée dans le cimetière.

Merci aux habitants qui nous ont aidés en désherbant leurs trottoirs.



LOGEMENTS Rue Saint Martin

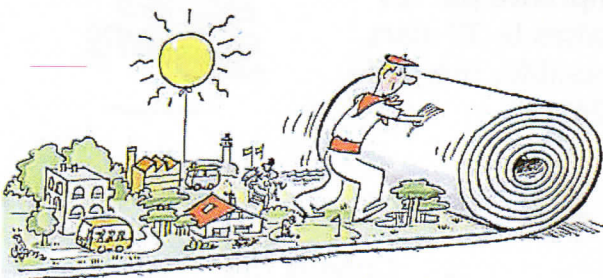
Le programme de construction de 7 logements rue Saint-Martin se poursuit.

Les 3 bâtiments sont hors d'eau et hors d'air.

L'aménagement intérieur est en cours. Nous avons été contraints de fermer la rue Saint-Martin à la circulation pour permettre à tous les concessionnaires (EDF, GAZ, EAU, Téléphone) d'intervenir pour alimenter les logements.

La livraison est prévue au 1^{er} juin 2019.

Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée.



CENTRE BOURG



Le projet d'aménagement du centre bourg élaboré par le Conseil Municipal a obtenu un financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les travaux devraient être programmés pour l'été prochain.



CIMETIERE



L'abandon inéluctable des produits phytosanitaires nous a posé problème cette année. Il a fallu se rendre à l'évidence : difficile d'être partout pendant la période mai-juin et l'entretien du cimetière s'en est ressenti. Depuis l'automne, les agents communaux ont donc entrepris la réfection des allées secondaires avec pose d'un géotextile recouvert de gravillons pour éviter le désherbage.





LE BRULAGE DES DECHETS A L'AIR LIBRE **EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE**



La pollution atmosphérique n'est pas une utopie. Le règlement qui régit cette cause est renforcé par les services de l'Etat. Il est de plus en plus restrictif et conduit chacun à le respecter pour le bien-être de tous. Une circulaire faisant suite au Grenelle de l'Environnement interdit le brûlage des déchets verts, déchets ménagers et assimilés toute l'année.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?



Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes...), mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

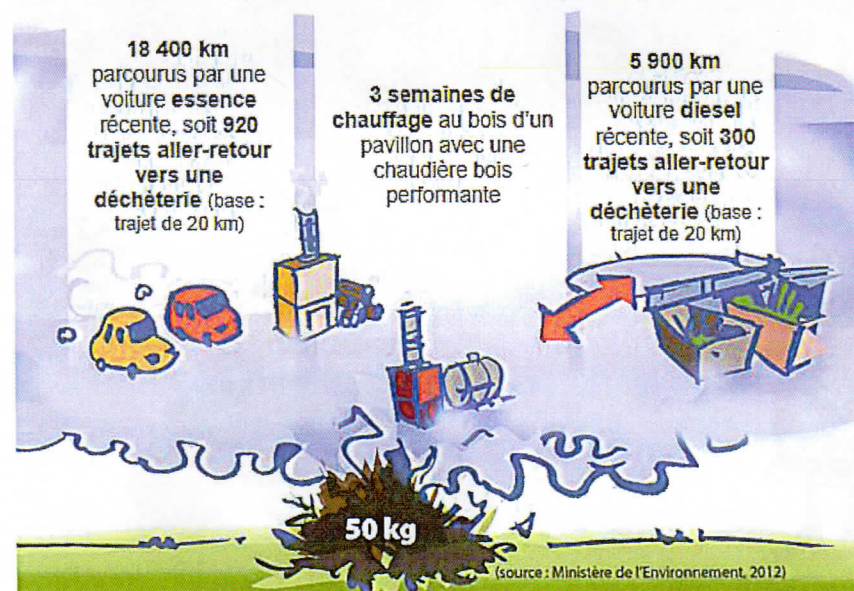
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

➔ En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Quelques chiffres :



50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :



En région Haute-Normandie, 48% de la population réside dans des zones dites sensibles à la dégradation de la qualité de l'air.

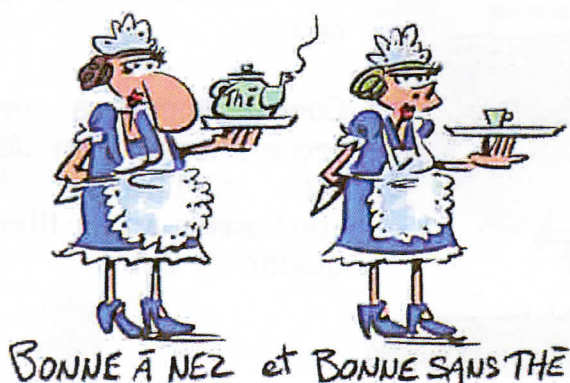
Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019



16 MARS	COMITE DES FETES	Soirée dansante 
23 MARS	APPEL	 CARNAVAL
30 MARS	APPEL	 FOULEES GLAVILLAISES 
7 AVRIL	COMITE DES FETES	FOIRE A TOUT 
15 JUIN	APPEL	KERMESSE 
? NOVEMBRE	FANFARE	 MESSE DE LA SAINTE CECILE 





RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



MAIRIE



02 32 34 05 58

FAX : 02 32 34 92 69

mairie.claville@wanadoo.fr

www.claville.fr

PERMANENCES SECRETARIAT

Lundi de 10 h à 12 h

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Jeudi de 10 h à 12 h

Vendredi..... de 16 h 30 à 18 h

PERMANENCES des élus



Gérard THEBAUD, maire
Le mardi de 16 h 30 à 18 h
Ou sur rendez-vous.

Bruno AUBRY, adjoint chargé de
l'urbanisme
Le vendredi de 16 h 30 à 18 h.
Tél : 02.32.34.05.58

Jean-Pierre MAZURIER, adjoint
chargé des bâtiments, des travaux
neufs – Sur rendez-vous.

Denise CHAUVEAU, adjointe chargée
du social, de la petite enfance, de
l'information. Le jeudi de 10 h à 12 h.
Tél : 02.32.34.05.48

Nicole FORTIER, adjointe chargée de
l'entretien de la commune, des
espaces verts, du cimetière, des plans
d'eau, du fleurissement.

Pascal ERNAULT, conseiller délégué
chargé de la voirie et des réseaux,
Sur rendez-vous le mardi de 16h30 à
18h.



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

S'adresser au secrétariat de la mairie
aux heures de permanences :



02 32 34 05 58



AGENCE POSTALE



02 32 34 94 01

lundi	mardi	jeudi	vendredi
	16 h 15	à	18 h 30

BIBLIOTHEQUE



02 32 34 94 01



lundi	mardi	jeudi	vendredi
	16 h 15	à	18 h 30

AGENCE POSTALE - BIBLIOTHEQUE

Pendant les vacances scolaires :



Mardi et vendredi
De 16 h à 18 h 30

ECOLE

Place Bance



02 32 34 02 11



Directrice : Mme WASIELA

Institutrices, instituteur :

Gaëlle DIMITRIJEVIC (PS, MS)

Amélie RIGOT (MS/GS/CP)

Mme QUATREHOMME (MS/GS/CP)

Françoise WASIELA (CP/CE1)

Mme QUATREHOMME (CP/CE1)

M-Laure VERBRUGGHE (CE1/CE2)

Mme DELESTRE (CE2/CM1)

M. MAUBOUSSIN (CE2/CM1)

Mme DREUX (CM1/CM2)

Mme QUATREHOMME (CM1/CM2)

Personnel ATSEM :

Corinne MABIRE

Martine PIERRE

RESTAURANT SCOLAIRE



02 32 34 90 16



Personnel : Sylviana GAVELLE
Mélanie DIEULLE - Nathalie LEDUC

SERVICE MEDICAL

Docteur Jacques LEFEBVRE

2, espace Mare en Ville

27180 CLAVILLE



02 32 34 00 15

Fax : 02 32 34 77 69



- Consultations libres :

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 17 h à 19 h.

- Consultations sur rendez-vous :

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 9 h 30 à 10 h et de 13 h 30 à 16 h.

- Visites à domicile tous les jours.

- Absent le mercredi.

CABINET D'INFIRMIERES

(ancienne poste à côté de l'église)

1, place Bance

Du lundi au samedi

De 8 h à 8 h 15.

ET SUR RENDEZ-VOUS



02 32 62 40 14

SERVICE SOCIAL

1^{er} contact : 02 32 31 97 17

UTAS : 02 32 31 50 39

SECOURS



SAMU : 15 (portable : 112)

Médecin de garde : 02 32 33 32 32

Pompiers : 18 (portable : 112)

Gendarmerie :

de CONCHES : 02 32 30 20 17

Pompiers de CAUGE : 02 32 37 10 18

Centre hospitalier d'EVREUX :

• Standard : 02 32 33 80 00

• Urgences : 02 32 33 80 97

Centre anti poison (ROUEN) :

02 35 88 44 00 ou 08 25 81 28 22

DIVERS



Eau dépannage : 02 32 30 04 54

Aide à domicile : 02 32 31 91 50

EDF dépannage : 08 10 33 30 27



TARIFS COMMUNAUX



RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée de septembre 2018, les tarifs pratiqués au restaurant scolaire sont les suivants :

jours/ semaine	type de forfait annuel	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
4 jours	A	486,23 €	972,50 €	1.166,96 €	1.555,98 €
3 jours	B	408,42 €	816,85 €	980,24 €	1.307,01 €
2 jours	C	281,99 €	564,02 €	676,82 €	902,47 €

Le prix du repas occasionnel est à 4,48 €.

Celui accordé au personnel enseignant et aux personnes âgées qui sollicitent ce service est à 4,98 €.

Seules les absences pour maladie et sur présentation d'un certificat médical seront déduites au-delà de trois jours d'absence sur la base du prix de repas de chaque forfait et seront régularisées sur la facture suivante.



GARDERIE

Matin de 7 h à 8 h 201,35 €
Soir de 16h15 à 18 h 301,35 €

Tous dépassement
d'horaires :20 €



ACCUEIL PAROISSIAL



02.32.24.16.88
24 bis, rue Saint-Martin
27180 CLAVILLE

Accueil

Tous les vendredis : 17 h 30 à 18 h 30

Correspondant local

M. LAMIOT : 02.32.34.05.63
PAROISSE N.D. de l'ALLIANCE



Père Alain MABIALA
02.32.31.08.82

LOCATION DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

DUREE DE LOCATION	RESIDENT CONTRIBUABLE DE CLAVILLE		RESIDENT HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
1 JOUR	85 €	100 €	250 €	300 €
1 WEEK END	200 €	250 €	600 €	700 €

Ce tarif tient compte du nouveau matériel mis à disposition.
S'adresser au secrétariat de la mairie aux heures de permanences : 02.32.34.05.58

Tarif été du 1^{er} avril au 30 septembre

Tarif hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

* LOCATION DE VAISSELLE *

Le couvert 1,50 €.

Les pièces manquantes ou cassées seront facturées 3 €.

CONCESSION CIMETIERE

CONCESSION 2 M + 1 M

Perpétuelle240 €
Trentenaire120 €

CONCESSION 1 M + 1 M

Perpétuelle120 €
Trentenaire..... 60 €

COLOMBARIUM.... 850 €



DERATISATION

La Communauté de Communes de CONCHES met à votre disposition, en mairie, du blé empoisonné conditionné en sachets.



ARTISANS ET COMMERÇANTS DE CLAVILLE

Ce volet de la couverture du bulletin municipal est mis gratuitement à votre disposition pour vous faire connaître auprès des habitants de la commune de CLAVILLE, et bien au-delà.
Vous pouvez être assurés de notre soutien pour promouvoir et développer vos activités.
Le commerce et l'artisanat étant le reflet d'une commune qui se porte bien.

ALIMENTATION

Boucherie de campagne « CHEZ PASCAL »	P. LADIRAY	02.32.29.79.30
BOULANGERIE PATISSERIE	E. GAUDOUIN	02.32.34.05.52
Epicerie Bar Tabac « CAFE DE LA MAIRIE »	V. GESLIN	02.32.34.05.03

INSTITUTS SALON

AU PLAISIR DES ONGLES, 1 ter rue Saint Martin	I. CARRE	07.60.07.20.33
Salon de coiffure mixte « REFLET COIFFURE »	K. TURBLIN	02.32.34.42.40

ENTRETIEN, REPARATION, VENTE

Les BOCAGES (paysagiste, élagage, abattage, taille)	T. MUZATON	02.32.34.65.27
BULLE DE TERRE, céramique, objets de décoration divers	S. ERNAULT	06.13.55.02.21
CLAVILLE AUTOMOBILES, garage réparations toutes marques	R. DEVAUX	02.32.34.02.18
CREATION ARTISANALE DECO-FLORALE/Vente de plants de saison	T. DAJON	02.32.34.00.65
EGRL (électricité générale)	L. RENARD	02.32.6727.93
E.R.SERVICES, plomberie et chauffage (installation, rénovation, dépannage)	E. RODRIGUEZ	06.42.36.72.48
EURL COESNON Stéphane (plombier chauffagiste, dépannage)	S. COESNON	02.32.60.29.18
FERMETURES-SECURITE (fenêtres, portes, alarmes, etc...)	P. ROUSSET	06.77.40.77.70
LAFF'R (vente de jeans de marque)	L. FERRAO	06.77.84.15.08
LINGERIE FINE « ALLENDE/TANAIS » vendeuse à domicile	M. HENRY	06.76.56.60.02
MAÇONNERIE, carrelage	SARL CASSOTTI	02.32.35.12.71
MAÇONNERIE, carrelage, faïence	C. CARRE	07.60.07.17.34
MENUISERIE, fabrication et pose, charpente, isolation, PVC	H. GUILBERT	02.32.24.20.52
MICK COLLECTION (achat, vente, dépôt)	M. DANIEL	06.72.31.35.53
PEINTURE, ravalement, papiers peints, vitrerie	J. VAZARD	02.32.34.95.19
REPARATIONS et VENTE de matériel agricole	Ets LHERMITE	02.32.34.92.80
REPARTOUT'27, dépannage électrique, informatique, électroménager	M. SAMSON	06.12.85.70.05
ROLLET Nicolas, pose de cuisines	N. ROLLET	06.15.37.10.31
TERRASSEMENT, vidanges fosses septiques	E. MAGNIEZ	06.72.02.07.84
TRANSPORT DCL	C. LAPPEL	02.32.34.99.35
VINS ET SAVEURS DU SUD	G. MASSON	02.32.34.74.93

SERVICES

A 4'EURE (Aide Assistance Aux Artisans)	D. RENARD	02.32.34.38.12
BOCAGES SERVICES (société services à la personne)	T. MUZATON	02.32.34.65.27
MEDIC'EURE (spécialiste du maintien à domicile et du handicap)	M. HALGAND	06.62.42.95.43

Bulletin municipal, mairie de CLAVILLE – Directeur de publication : Gérard THÉBAUD

Meilleurs
Vœux